

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 25 mars 2016

Date de convocation : 22 mars 2016

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme MANFRINATO Mélissa, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme FLOURY Clara, Mme DEMESSANCE Florence, Mme DJOURI Fadhéla, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. SAJDAK Henri, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, M. MESPLES Noël, Mme ROBECQUE Amandine, Mme RIZZO Nadine, M. OLIVA Charles, Mme LOUPADIERE Lynda

EXCUSEE : Mme VILLAESCUSA Sylvie (Pouvoir donné Mme DEMESSANCE Florence)

ABSENTE :

SECRETAIRE : Mme FLOURY Clara

COMPTE RENDU :

- 1) Approbation du compte rendu du 26/02/2016

* Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 2) Centre de Gestion : Convention participation en Santé et Prévoyance

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance. La Collectivité peut participer financièrement à la protection sociale de ses agents en couverture Santé et/ou Prévoyance, il indique qu'après la réalisation des mises en concurrence, la collectivité pourra choisir d'adhérer ou de ne pas adhérer au service.

3 possibilités sont proposées par le CDG 31 :

1/ Réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture SANTE

2/ Réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture PREVOYANCE.

3/ Réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture SANTE et PREVOYANCE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'option N°.1

- 3) ERDF : Compteur LINKY

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 29 février 2016 par ERDF concernant la pose des compteurs LINKY sur la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les débats qui se tiennent actuellement à ce sujet.

En effet, actuellement nous sommes destinataires d'informations de toutes natures et contradictoires. D'un côté ERDF nous vante un produit « moderne, inoffensif... répondant à des normes et... répondant à des obligations législatives.... » et, d'un autre côté, la presse fait échos de réticences fortement exprimées : - par des usagers ... - Des collectivités territoriales... - Des élus... - Des syndicats, y compris d'agents du « prestataire fournisseur installateur... »

Cette situation n'est pas faite pour nous éclairer et nous permettre de prendre une décision sereine et fondée.

En effet, autant il nous est rappelé que nos collectivités ont la propriété et responsabilité des compteurs installés dans leur commune, autant il nous est « fortement conseillé.... », voire intimé « d'accepter le

programme de remplacement des compteurs suivant la programmation nationale établie par ERDF ... » et apparemment, d'après ce qu'on nous en dit, « ... approuvé et impulsé par l'Etat, le Gouvernement et les assemblées de la représentation Nationale... ».

Enfin, il nous est aussi rappelé que les communes de la Haute Garonne ont un syndicat (SDEHG) qui se « substituerait à la responsabilité de la collectivité en la matière »... ce qui, resterait à confirmer.

Monsieur le Maire souligne alors, qu'il ne peut ni porter jugement sur le bienfondé des arguments avancés par les uns et les autres. De fait, pour définir une posture telle qu'elle nous est demandée, nous pourrions faire l'inventaire de ce qui aujourd'hui nous interpelle fortement:

- Les compteurs en place sont-ils « obsolètes », en panne, en fin de vie ?
 - o Nous pensons que non ; il y a peut-être là un véritable gâchis de masse, à l'échelle Nationale. A l'heure où nous parlons tous d'économie verte, de restrictions budgétaires...
 - o la première économie n'est-elle pas d'éviter ce gâchis ?
- La technologie proposée est-elle parfaitement maîtrisée ?
 - o Nous refusons de nous prononcer ; en effet, nous ne sommes ni techniciens de ces sujets, ni experts tant techniquement que médicalement parlant pour avoir à être questionnés.
 - o Question à nos yeux majeure :
 - Pourquoi le fabricant, ou encore le distributeur qui de plus est l'installateur, ne prennent pas la responsabilité pleine et entière d'éventuels risques environnementaux et/ou de santé publique ?
 - Pourquoi toujours s'en remettre au libre choix des élus locaux ?... qui n'ont rien demandé.
 - o Rappelons simplement que tous les scandales sanitaires que nous vivons actuellement ou du moins ces 20 dernières années, ont trouvé naissance dans des produits, des procès et autre « innovations révolutionnaires datées » mis en place et diffusés dans les années 50 et suivantes. Il en est ainsi :
 - - de l'amiante
 - - des effets des essais atomiques (bombes H) et de populations et agents militaires, souvent des appelés, « contaminés par irradiations ».
 - - du rayonnement des micro-ondes de nos GSM... dont les taux d'émissions sont aujourd'hui encadrés par la loi... même si « réputés sans risques avérés ».
 - - des produits phytosanitaires dans l'accroissement des pathologies cancéreuses et atteintes à la santé publique de manière générale alors que vendus pour « lutter contre la famine... et nourrir la planète »...

... ceci n'étant qu'un petit inventaire limité à ce que nous, grand public pouvons en savoir.

- Le consommateur sera-t-il réellement aidé dans sa consommation ?
 - o Il nous est évoqué la possibilité de suivi de consommation par internet... et bien avant directement sur l'appareil... et donc de gérer notre consommation en direct comme à distance.
 - N'est-on pas trop enthousiaste sur des pratiques connues de tous comme non généralisées ; doit-on ignorer les 30% de plus de 60 ans qui ont beaucoup de mal, voire n'accèdent pas du tout à internet... et ne parlons pas des plus de 80 ans...
 - Les compteurs posés dans la rue vont-ils vraiment aider le consommateur ?
 - La gestion à distance, depuis des centres d'opérateurs réseaux, ne va-t-elle pas précipiter une gestion « plus brutale » des cas très sociaux qui demandent des délais de gestion, de réflexion... un accompagnement de terrain au plus près ; n'y a-t-il pas un réel risque d'accentuer la fracture sociale.
- Le coût sociétal :
 - o On nous assure un produit FRANÇAIS ?
 - Est-ce si sûr ?
 - Quelles garanties ?
 - o

- Relevés
- Réparations et interventions diverses.
- Enfin on nous assure que « ce sera gratuit pour le consommateur »
 - Que deviendront les agents qui aujourd'hui effectuent les actions de terrains :
 - Nous avons cru comprendre une perte nette d'environ 8000 agents...
 - Pourtant pas de baisse des tarifs annoncés donc effet de compensation financière ?
 - Au-delà, le coût social viendra-t-il s'ajouter par effet d'externalisation au cout des chômeurs... qui paiera ?

Pour toutes ces raisons en inventaire non exhaustif et pour lesquelles nous n'avons pas d'argument ni d'éléments factuels clairs et incontestables permettant la réflexion, aucune garantie de principe autre que les publications à caractère « publicitaire»,

Le conseil décide :

- d'émettre un droit de « réserve et principe de précaution total concernant la procédure engagée par ERDF et autres acteurs au sujet du compteur LINKY»...

- Refuse expressément porter et exprimer une caution favorable à la démarche engagée par ERDF.

Et affirme ne pas vouloir être suspecté engager les populations tout comme les élus de demain dans un processus non clairement dénué de risques : - de santé – sociaux et/ou économiques.

Par cette posture, ERDF et/ou ses mandants devront considérer agir à leur propre initiative, de leur propre chef et donc responsabilités.

Délibération devra être rédigée en ce sens.

- 4) CCVA : Convention de mise à disposition du tractopelle

- * Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ariège mets au profit des communes membres du matériel : «tractopelle» (charge pelleteuse). Cette mise à disposition serait de 25 € de l'heure correspondant à la participation des communes aux charges d'entretien et de personnel. Monsieur le Maire donne lecture de la Convention et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer celle-ci.

Le Conseil Municipal approuve et accepte à l'unanimité.

-5) Approbation Compte de Gestion 2015

- * Monsieur Le Maire présente le compte de gestion, qui correspond au compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

-5) Vote du Compte Administratif 2015

Est nommé comme président de séance Jean-Luc Lorrain.

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil.

Monsieur LORRAIN, après avoir diffusé le document retraçant le CA, demande s'il y a des questions concernant le compte administratif 2015.

Après quelques questions en précisions, il propose de le mettre au vote.

Celui-ci est voté à l'unanimité.

-6) Affectation du résultat de fonctionnement 2014

Monsieur Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 d'un montant de 20 000 € en investissement et de 13069.17 € en fonctionnement.

Le conseil approuve à l'unanimité.

-6) Orientation budgétaire : investissement

* *Pool Routier 2013-2015* : à solder cette année

* *Pool Routier 2016-2018* : à préparer

Cimetière : demande de réserve parlementaire (dossier effectué)

* *Devis de l'entreprise LABASTERE* pour l'entretien des menuiseries à la salle polyvalente. Ce devis s'élève à 2970 € HT.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le devis et propose de trouver un autre système pour la fermeture des grandes portes vitrées de la salle afin qu'elles ne soient plus endommagées.

* *Devis de l'entreprise Bodet pour la sécurisation de la cloche de l'église*. Ce devis s'élève à 2124 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-7) Questions diverses.

* Monsieur le Maire informe que le SDEHG va venir faire l'électrification de l'Abribus – direction Toulouse ou vers Saverdun ; il nous faudra décider l'option retenue lors de la mise à exécution.

* Il informe également qu'une erreur a été produite, il manquerait 20 m pour tirer les réseaux à Rouge. Comment régler ce problème, Monsieur le Maire informe qu'il va demander une rencontre avec tout le monde concerné. La délégation des réseaux est le SIERGA

SMEA : Monsieur le Maire indique qu'un contrôle de tous les assainissements autonomes va avoir lieu prochainement par le SMEA. Une Assemblée Publique doit être programmée afin d'avertir les administrés.

Monsieur le Maire propose la date du Vendredi 13 mai 2016 à 20h30 et indique qu'à l'occasion de celle-ci, il va proposer d'inviter les administrés « impasse de la bourdette » pour leur dire qu'ils sont inscrits au programme assainissement de 2016-2017.

Pour la prochaine fête : Monsieur le Maire souhaite faire une Assemblée Publique en date du 8 mai après la commémoration.

Devis Rebouil : à inscrire au budget le déneigement.

Arbre et Paysage d'Autan : Assemblée générale

Commune de GRAZAC (Haute-Loire) : Monsieur le Maire indique qu'il va nouer une relation avec cette Commune.

Sécurité Routière : Le Secteur Routier est favorable pour l'emplacement d'un radar pédagogique sur la RD12. Par contre, sur la route d'Esperce, il serait préférable de faire une période d'essai avec une campagne de relevé. L'idée serait de placer ce radar au niveau du « 26 route d'Esperce » ou avant la sortie de lotissement ou du côté du 1 route d'Esperce.

SIC : Une enveloppe plus conséquente est demandée aux trois communes. Monsieur le Maire propose de regarder cette prévision plus en détail et d'en discuter avec Mme la Présidente du SIC.

Séance levée à 23h30

Approuvé le 27/05/2016 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	